CALog -Allocation de développement des compétences

Création : mercredi 20 février 2019 15:03

À la suite du Comité supérieur de concertation du 20 février 2019, l'autorité a annoncé aujourd'hui qu'un plan d'action avait été élaboré.

Ce plan d'action permet à l'ensemble des CALog de suivre la formation certifiée dispensée (ADC) et de bénéficier ainsi de la prime de développement de compétence.

Après avoir suivi la formation certifiée, ceci sera appliqué rétroactivement.

L'autorité a dit clairement que personne ne subira de désavantage financier.

Faites votre demande pour suivre cette formation certainement à temps. Cette date est très importante.

Phoca PDF